



# Saint-Sauveur infos

N°23-Été 2025



## SOMMAIRE

Pages 2-6 : VIE DU VILLAGE

Pages 7-8 : LE GAILLET GRATTERON

Pages 8-18 : CONSEILS MUNICIPAUX

Page 20 : INFORMATIONS

COMMUNALES

## ÉDITORIAL

Dans ce numéro sont exposés les travaux et acquisitions réalisés par l'équipe municipale. Ils sont le fruit de nécessités, d'une vision et d'un engagement pour l'avenir de notre collectivité, et la volonté de préserver et valoriser notre cadre de vie tout en préparant l'avenir.

Malgré la canicule estivale j'espère que vous avez un bel été.

Je vous souhaite une belle fin de saison.

# LA VIE DE LA COMMUNE

## CÉRÉMONIE DU 8 MAI



Pour célébrer les 80 ans de l'armistice de la seconde guerre mondiale la cérémonie a été marquée par la présence de Madame Hélène DARGON, sous-préfète, Mme Chantal ROUX, maire de la commune, Mme Christine MAXIMIN maire de Baratier, Mr Jean-Claude BACHENET, maire de St André, les conseillers départementaux, M. Marc VIOSSAT et Mme Carole CHAUVET ainsi que des élus et des habitants.



Madame la sous-préfète a lu le message du ministère des armées et, avec les enfants présents, a déposé la gerbe de Mr le préfet au pied du monument. Après l'appel aux morts pour la France et la minute de silence, la Marseillaise a été entonnée par l'assistance.

Cette cérémonie a été suivie du verre de l'amitié.



## LES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES



La fête de la Saint-Claude a eu lieu le 8 juin. Après la messe à la Chapelle des Salettes, les gens se sont réunis autour de l'apéritif offert par la commune dans une ambiance musicale créée spontanément par quelques participants.

Merci aux musiciens !



La fête de Saint-Roch n'a pas eu lieu à la chapelle car la route était impraticable. La messe a été dite en l'église de Baratier suivie du repas tiré des sacs sous la halle. Le vin était offert par la mairie de Baratier, le pain par la mairie de Saint-Sauveur.



La messe à la chapelle des Vabres a été célébrée en plein air, suivie du traditionnel apéritif offert par la municipalité.



# LA VIE DE LA COMMUNE

## L'INAUGURATION DE L'AMÉNAGEMENT DU VILLAGE ET DES DIFFÉRENTS INVESTISSEMENTS A EU LIEU LE 4 JUILLET

Ce projet dont les travaux se sont étalés sur plusieurs années s'est achevé en juin avec l'aménagement du Jeu de Boules. Il a été réalisé dans sa globalité fidèlement à ce que le Conseil Municipal avait prévu en termes de contenu et de financement.

Autour des élus et de la population locale présente, cette manifestation a été honorée par la présence de :

M. ROCHAS, Sous-Préfet, Mme ROSSI, députée, Marc VIOSSAT vice-président départemental, M. TUILLERE, technicien forestier territorial, responsable de la forêt communale, les maires, ou leurs représentant des communes de Baratier, Savines le lac, Le Sauze du Lac, Pontis, Prunières, Saint-André d'Embrun, Châteauroux.

Une inauguration dans la simplicité et la convivialité très appréciée par les personnalités qui ont tenu à rendre hommage au travail réalisé par Saint-Sauveur, soulignant le contexte actuel qui rend de plus en plus difficile la gestion des petites communes.

Elle a été l'aboutissement de plusieurs années de réflexion, de conception et de réalisations multiples. Avec l'aménagement du village les élus ont tenu à présenter les réalisations qui se sont faites de manière concomitante et qui ont bénéficié de financements publics. Sans les subventions, les bras des élus et ceux du personnel communal, le budget à lui seul, n'aurait pas permis de faire tout cela.

### Les Aménagements, travaux et acquisitions présentés :

L'éparpillement des hameaux et l'absence d'un cœur de village ont toujours été une difficulté pour faire vivre la commune, bien que celle-ci soit très enviée par sa situation, son exposition et son point de vue exceptionnel sur le lac qui se la « coule douce » entre le Morgon et les aiguilles de Chabrières.

L'idée a donc été de nous appuyer sur cet atout pour donner envie aux habitants, résidents secondaires, touristes et visiteurs de s'arrêter et de partager des moments de détente et de loisirs autour des nouveaux équipements mis en place.

### L'espace de loisirs et de détente qui comprend :

- Parcours pédagogique, jalonné de 6 panneaux qui présentent la vie végétale et animale de notre environnement : Le mouton, les animaux sauvages et leurs empreintes, les arbustes buissonnants, les zones humides, les rapaces et les arbres résineux avec un jeu de cubes pour retrouver à qui appartiennent les branches, les aiguilles, les fleurs et les cônes de chacun d'eux.



- Jeux de boules
- vélo et rameur fixes face au lac pour allier sport et contemplation
- agrès et jeux en bois pour adultes et enfants
- emplacements de pique-nique avec tables
- bancs face au Lac



### L'aménagement des abords de l'Église et de la Mairie

- Aménagement et végétalisation du talus sous le parking.
- Traitement des sols, escaliers et rampe
- Diagnostic et évaluation des travaux pour la rénovation de l'église.

### Équipement pour la voirie :

- Acquisition du tracteur et de l'épaveuse
- Éclairage aire de propreté à Combe Noire

### **Autres investissements :**

- Panneaux de signalisation et de sécurisation sur les routes du coin et pose de deux miroirs au chef-lieu.
- Matériel pour entretien véhicule
- Adressage (poteaux de nomination des lieux, plaques de numérotations des habitations)
- **Restauration de la forêt communale.**
- Matériel informatique pour le secrétariat
- Lave-vaisselle pour la cantine scolaire.
- Isolation thermique des murs par l'extérieur de l'école des Salettes.

Après la coupure du ruban, tous se sont rassemblés sous deux chapiteaux pour trinquer, déguster et échanger pendant un grand moment malgré la chaleur estivale.



# ÉCOLE BARATIER - SAINT-SAUVEUR

## La vie dans l'école :

Comme tous les ans, les classes ont mené individuellement un projet pédagogique et cette année une nouvelle initiative a vu le jour à travers un projet qui les a toutes impliquées. Sur le thème des contes traditionnels et de l'histoire de « Pierre et le Loup », ce projet interdisciplinaire s'est appuyé sur différentes disciplines telles que le théâtre, la musique, la danse, l'écriture, la confection des décors et costumes réalisés avec la participation des parents. Tous ont trouvé leur place et ont contribué à cette production qui a donné lieu à une représentation le 24 juin. Après le spectacle, l'association des parents d'élèves et les parents ont offert boissons et plats salés sucrés.



Lors du dernier conseil des écoles du 30 juin, les enseignants ont fait un retour très positif de ce projet dans lequel les élèves se sont personnellement et collectivement investis créant ainsi une véritable cohésion de groupe.

## Les effectifs pour la rentrée prochaine :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
13	11	10 + 1 en cours	18	12	16	17	9	107
<b>Maternelle :</b>		<b>35</b>	<b>Primaire :</b>				<b>72</b>	<b>107</b>

L'effectif connu à ce jour est inférieur à celui de la rentrée précédente qui était de 115 élèves, la diminution porte essentiellement sur le CM2.

## Les demandes de travaux :

Le conseil des écoles a attiré l'attention de nos 2 communes sur la nécessité de prendre en compte :

- La sécurisation du garage à vélo.
- La réparation ou le remplacement de la cabane située dans la cour.
- La recherche de solution pour résoudre le problème de fuite au niveau de la toiture qui semble être compliquée et coûteuse.

# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES - Toutes nos félicitations aux parents :

**Elio, Arnaud GRAZZIOLI est né le 21/02/2025**, fils de Marine SAILLY et de Jérémy GRAZZIOLI (Les Champs).

**Ambre, Cathy Corinne ARNAUD est née le 03 /05/2025**, fille de Laurie BRUGUERA et de Valentin ARNAUD (Jardins du Méale).

**Théa, Anna, Rose SOUCHE est née le 27/05/2025**, fille de Marie FORTOUL et de Jérôme SOUCHE. (Beauregard).

## PACS - Toutes nos félicitations à :

Coralie LEYRE et Michaël DESSALLES pacsés le 18/03/2025 (route de Beauvoir).

## DÉCÈS - Toutes nos condoléances aux familles :

Mme Nadine JOUBERT, épouse FACHE, née le 25/08/1964 à Embrun, décédée le **15/04/2025** aux GAILLARDS.

M. Gilbert GACON, décédé le 30/06/2025 à Clamart (Roland).

## FAITS DIVERS



Au petit matin du mois de juin

Un drôle d'animal se promène .... Au milieu des Fachins...  
Un Chien ?

Plutôt un loup, d'après des spécialistes habitués à reconnaître ces animaux

C'est bien un jeune loup.

### INCIVILITÉS : qui peut bien faire cela ????????

À côté des moloks, il y avait un tas d'herbes et de branchages sec, en cette période cherchez l'erreur ! Faut-il être inconscients. Il y avait également un matelas, une tête de lit, des cartons, une palette et des objets divers et variés...



### ACCIDENTS SURVENUS SUR LA COMMUNE



<= Après la chute sans gravité d'une moto sur la route des Vabres, lors du redémarrage elle a pris feu. L'intervention rapide du voisinage et des pompiers a permis d'éviter sa propagation dans la forêt.

Les circonstances de cet accident seraient une prise de photo qui a mal tourné ? peut-être mal garée sur la route étroite du Coin ? une voiture qui monte un peu trop vite ? =>



### TRAVAUX D'ISOLATION SUR UN BÂTIMENT COMMUNAL :

Les travaux d'isolation par l'extérieur de l'ancienne école des Salettes sont presque terminés, il ne manque plus que la pose des volets et de l'escalier extérieur.



AVANT



APRES

## LE GAILLET GRATTERON, CE POT DE COLLE !



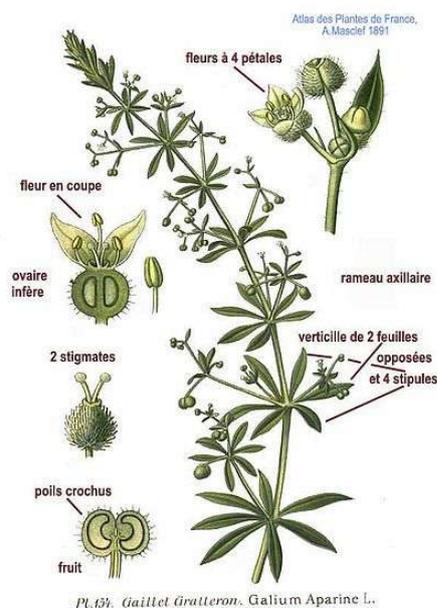
Cette plante qu'on qualifie de « mauvaise herbe » est très facilement reconnaissable, même au milieu d'une végétation dense. Herbacée très commune de la famille des Rubiacées, le gaillet gratteron affectionne particulièrement les milieux riches en azote et en matière organique. À l'origine située à l'orée des bois, elle a progressivement gagné du terrain, migré vers nos espaces cultivés et s'invite dans nos jardins.

C'est une annuelle accrochante qui se développe très rapidement et peut atteindre une longueur de 1,5 m grâce à ses longues tiges molles qui s'étalent sur la végétation environnante en s'agrippant avec ses petites aiguillons recourbées qu'elle possède sur toutes les parties de son corps (tiges, feuilles, fruits).



Elle se distingue des autres mauvaises herbes par ses feuilles, étroites et allongées, formées en un même point par petits groupes de 6 à huit espacés tout au long de sa tige.

Ses fleurs minuscules ont 4 pétales blancs pointus qui produisent des fruits, petites boules hérissées de poils crochus. Si cette plante ne nous lâche pas du printemps à l'automne, c'est peut-être qu'elle nous aime bien !



Qui n'est pas revenu du jardin ou d'une balade dans la nature sans un témoignage de son passage près du Gaillet dont les tiges se sont accrochées, à la peau, aux habits ou aux chaussures ?

Plus agaçant encore, ses fruits, petites boules qui, dès l'été au moindre frôlement, s'attachent en masse sur les surfaces qui se prêtent à les accueillir, principalement les tissus laineux et les poils de nos animaux familiers.

Difficile de s'en débarrasser ! Le brossage et le lavage ne sont pas très efficaces, il faut avoir de la patience pour les enlever un à un et les mettre en boule avant de les jeter en évitant les lieux dans lesquels vous ne voulez pas les retrouver l'année suivante car ils sont très prolifiques.



Pourtant derrière sa réputation agaçante et « Pot de Colle » se cache une plante dont nous connaissons peu l'utilité :

#### **Alimentaire :**

Faisant partie de la famille des Rubiacées qui est celle du caféier, ses petites boules ont été, pendant la guerre, torréfiées pour en faire un succédané de café.



Côté cuisine, ses jeunes pousses peuvent être consommées crues en salade ou cuites à la manière des épinards, apportant ainsi un complément nutritionnel intéressant.



#### **Médicinal et Phytothérapeutique :**

Le gaillet gratteron est reconnu pour ses propriétés diurétiques et dépuratives. Il est utilisé pour traiter les infections urinaires, les œdèmes et certaines affections cutanées comme l'eczéma.

#### **Au jardin,**

Il attire de nombreux insectes pollinisateurs et peut être employé comme paillis naturel.

En observant comment les graines de cette plante s'attachaient solidement à son pantalon et au pelage de son chien et en examinant les crochets au microscope, l'ingénieur suisse George de Mestral en 1941 a compris le potentiel de ce mécanisme d'accrochage. Il a alors développé un système de fermeture constitué de deux bandes, l'une avec des crochets et l'autre avec des boucles, imitant le fonctionnement naturel du gaillet.



Ainsi le VELCRO a été rapidement adopté par la NASA et a trouvé de multiples applications dans notre vie quotidienne.



#### **Mais qu'en est-il aujourd'hui de cette plante ?**

De simple « mauvaise herbe », elle est devenue nuisible à la végétation par son pouvoir envahissant. Certaines régions environnantes ont attiré l'attention sur ce phénomène et conseillent fortement d'éviter de faire voyager ces « grippons » en les rassemblant en boules (ils s'accrochent bien entre eux) pour les faire disparaître et ne surtout pas les mettre au compostage.

# LE CONSEIL MUNICIPAL



## SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2024

**Étaient présents** : Madame Chantal ROUX (Maire), Monsieur Patrick FLIPPE (1er Adjoint), Monsieur Bernard RIVES (2ème Adjoint), Madame Estelle CIZERON (Conseillère Municipale), Madame Mauricette FACHE (Conseillère Municipale), Madame Suzanne GUERIN (Conseillère Municipale), et Monsieur Claude ROUX (Conseiller Municipal). **Absents excusés** : Monsieur René YARIC (3ème Adjoint), Madame Béatrice MARSEILLE (Conseillère Municipale), Monsieur PASCAL Pierre-Emmanuel (Conseiller Municipal). **Absents représentés** : Madame RIVAIL Edith (Conseillère Municipale) représentée par Monsieur Bernard RIVES. Madame la Maire ouvre la séance à 19h30., Madame Estelle CIZERON est désignée secrétaire de séance. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024.

### ORDRE DU JOUR

1. Autorisations Spéciales d'Absences (ASA) accordées aux agents de la collectivité
2. Convention de remboursement des frais de personnel et de fonctionnement Saint-Sauveur/SIVU Les loulou's
3. Adhésion au contrat cadre de prestations sociales mis en place par le Centre de gestion des Hautes-Alpes
4. Engagement, liquidation et mandat des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).
5. Marché de l'isolation par l'extérieur - Ancienne école des Salettes
6. Décision Modificative n°2 – Section investissement - Budget primitif 2024
7. Décisions du Maire et questions diverses

#### 1) Autorisation Spéciales d'Absences (ASA) accordées aux agents de la collectivité

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que les personnels des collectivités locales peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence dont le principe est posé par les articles L 622-1 et suivants du code de la fonction publique, (mariage, décès, maladies graves, vie courante). Voté à l'unanimité.

#### 2) Convention de remboursement des frais de personnel et de fonctionnement Saint-Sauveur/SIVU Les loulou's.

Cette convention acte les modalités de mise à disposition du personnel et du remboursement des frais.

#### 3) Adhésion au contrat cadre de prestations sociales mis en place par le Centre de gestion.

Le centre de gestion a lancé une procédure de marché public concernant l'obtention de titres de restaurants. De tel contrats ont pour objectifs d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. Voté à l'unanimité.

4) Engagement, liquidation et mandat des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Mme la maire rappelle les dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

*Article L 1612-1 Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) : Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*Montant : 122 126,75 € (25% \* 488 507,00 €). Voté à l'unanimité.*

5) Marché public de l'isolation par l'extérieur de l'ancienne école des Salettes

Le projet d'isolation par l'extérieur de l'ancienne école des Salettes s'élèverait à 50 000 €. Le marché à procédure adaptée a été lancé, une seule entreprise a répondu. Son offre a été jugée inacceptable par la CAO. La nouvelle procédure utilisée sera donc une procédure adaptée avec demande de devis sur le profil acheteur. Voté à l'unanimité.

6) Décision modificative n°2 – section investissement – budget primitif 2024

Une décision modificative (DM) a pour objet d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif. Cette DM est nécessaire pour imputer les articles 1311, 1312, 1313 et 1318 aux articles 1321, 1322, 1323 et 1328. Voté à l'unanimité.

7) Questions diverses et décisions du maire.

- **Décision du Maire** : Madame la Maire a accordé une concession dans le columbarium du cimetière communal d'une durée de 30 ans.
- **Repas des aînés** : Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe qu'un reportage TV a été réalisé lors du repas des aînés du 8 décembre dernier à Saint Sauveur. Il est disponible en replay sur BFM TV.
- **Vœux du Maire** : Après avoir considéré les disponibilités de chacun, Madame la Maire fixe les vœux du maire et le partage de la galette au dimanche 5 janvier à 15h00.
- **Lame de la tractopelle** : Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint propose de vendre la lame papillon du tractopelle qui n'est plus utilisée et souhaite investir dans l'achat d'une lame braise en caoutchouc et métal. Cette nouvelle lame serait plus adaptée aux routes communales du fait de sa finition en caoutchouc et fonctionne bien avec des petites quantités de neige.
- **Borne de recharge électrique** : N'étant soumis à aucune obligation, Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint demande à l'ensemble du conseil municipal la pertinence d'une installation de borne de recharge électrique dans le chef-lieu du village pour les habitants, vacanciers et locataires des gîtes communaux. La question reste en suspens.

- **Glissements de terrain et écoulement des eaux** : Madame la Maire informe qu'un drain a été placé au hameau du Serre pour empêcher un écoulement d'eau dans une bâtisse en contrebas. Le coût de l'opération est de 4951,92 €. Elle ajoute que, depuis des années, la commune tente également de réguler le glissement en cours sur la route du coin. Une partie de l'écoulement a été enlevé grâce à la tractopelle mais la terre redescend sitôt enlevée.
- **Réparation de la tractopelle** : Madame la Maire remercie les habitants qui apportent des solutions dans les affaires du quotidien, participant ainsi à la vie du village. Tout récemment Messieurs SCHIARTANO et ROUX Gilbert ont aidé la commune à la suite d'un problème sur la tractopelle communale. Elle les remercie vivement.

## SÉANCE DU 24 FEVRIER 2025

**Étaient Présents** : Madame Chantal ROUX (Maire), Monsieur Patrick FLIPPE (1er Adjoint), Monsieur Bernard RIVES (2ème Adjoint), Madame Mauricette FACHE (Conseillère Municipale), Madame Suzanne GUERIN (Conseillère Municipale), Madame Béatrice MARSEILLE (Conseillère Municipale), Monsieur PASCAL Pierre-Emmanuel (Conseiller Municipal), Madame RIVAIL Edith (Conseillère Municipale) et Monsieur Claude ROUX (Conseiller Municipal). **Absents excusés** : Monsieur René YARIC (3ème Adjoint). **Absents représentés** : Madame Estelle CIZERON (Conseillère Municipale) représentée par Madame Chantal ROUX. Madame la Maire ouvre la séance à 19h30. Monsieur Bernard RIVES est désigné secrétaire de séance. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024

### ORDRE DU JOUR

- 1) ADS Urbanisme : Convention relative aux modalités de fonctionnement du service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme
- 2) Nouvelle modification des statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05
- 3) Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel
- 4) Etat d'assiette des coupes – 2025 – complément
- 5) Convention et demande de subvention – Travaux Clot de l'Aigues
- 6) Demande de subvention – Acquisition d'une épareuse
- 7) Demande de subvention – Rénovation thermique de l'ancienne école du Chef-Lieu
- 8) Décisions du Maire et questions diverses

#### 1) ADS urbanisme : convention relative aux modalités de fonctionnement du service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Le service urbanisme de la Communauté de Commune propose une nouvelle convention relative aux modalités de fonctionnement du service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Cette nouvelle convention est votée à l'unanimité.

#### 2) Nouvelle modification des statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05

Cette modification porte sur l'article 2.2.7 pour la suppression du terme « morales ». Voté à l'unanimité.

#### 3) Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

La collectivité charge le Centre de Gestion d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire à un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1er janvier 2026 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision. La collectivité précise que le(s) contrat(s) devra(ont) garantir tout ou partie des risques suivants :

- Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption. Voté à l'unanimité.
- Personnel affilié à l'I.R.C.A.N.T.E.C. (agents titulaires ou stagiaires et agents non titulaires) : accident du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption.

#### 4) Etat d'assiette des coupes 2025.

Coupe proposée par l'ONF en 2025 parcelles 23 en 2026 : parcelles 14 – 18, Voté à l'unanimité.

#### 5) Convention et demande de subvention – Travaux Clot de l'Aigues

Convention pour le projet de travaux sylvicoles de dépressage des jeunes mélèzes situés au clos de l'Aigues dans la forêt communale d'un montant estimé à 13 800 € H.T. Une subvention est demandée à la région à hauteur de 60 % les 40 % seront à la charge de la commune. Voté à l'unanimité.

#### 6) Demande de subvention – Acquisition d'une épareuse

Projet sur l'achat d'une épareuse pour un montant de 27 650€ HT. Le plan de financement est de 20 % de la région, 58 % du Département, autofinancement communal (22%) Voté à l'unanimité.

#### 7) Demande de subvention - Rénovation thermique de l'ancienne école du Chef-Lieu

Projet de rénovation thermique du bâtiment communal « ancienne école du Chef-Lieu » pour un montant total de 148 970.50€. Le plan de financement Hors Taxes est 30 % Préfecture DETR, Région 40 % autofinancement 30%. Voté à l'unanimité

#### 8) Questions diverses et décisions du Maire

- **Décision du Maire** : pas de décision du maire
- **Panneaux villages en balcon** : Madame la Maire informe que des panneaux « villages en balcon » doivent être installés aux entrées stratégiques du village par la communauté de commune de Serre-Ponçon.
- **Échange de terrains** : Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint annonce que le projet d'échange de terrains au hameau du coin avance. Une information du public est prévue ainsi qu'une mise à disposition, en mairie des plans du dossier et d'un registre, pendant un mois, avant la délibération autorisant l'échange.
- **Vente d'un délaissé routier** : Madame la Maire informe qu'un délaissé routier situé au niveau des poubelles de Chanchore sera vendu par le département à la Commune de Saint-Sauveur. Il servira à accueillir des bacs à compost.
- **Dates des prochaines fêtes patronales** : les dates des prochaines fêtes patronales sont les suivantes :
  - Fête de la St Claude aux Salettes: dimanche 8 juin à partir de 11h à la chapelle des Salettes
  - Fête de la St Roch avec Baratier: dimanche 15 juin à partir de 11h à la chapelle St Roch
  - Fête de St Jean Baptiste aux Vabres: dimanche 22 juin à partir de 11h à la chapelle des Vabres
  - Fête patronale au chef-lieu : dimanche 3 août à partir de 11h à l'église de la Transfiguration.

- **Réunions publiques sur le fonctionnement de la communauté de communes** : des réunions publiques seront mises en place sur les territoires de l'intercommunalité en 2025.
- **Inauguration des investissements 2020-2025 : aménagement du village et tracteur.** Madame la Maire propose la date du samedi 5 juillet 2025 pour l'inauguration. Le conseil municipal valide cette date.
- **Révision du PLU** : La PLU va devoir être révisé d'ici 2029. La commune a pris contact avec l'agence ALPICITE qui a élaboré le premier PLU. Une première étape de diagnostic pourrait être lancée dès 2025.

## SÉANCE DU 7 AVRIL 2025

**Étaient Présents** : Madame Chantal ROUX (Maire), Monsieur Patrick FLIPPE (1er Adjoint), Monsieur Bernard RIVES (2ème Adjoint), Madame Estelle CIZERON (Conseillère Municipale), Madame Mauricette FACHE (Conseillère Municipale), Madame Suzanne GUERIN (Conseillère Municipale), Monsieur PASCAL Pierre-Emmanuel (Conseiller Municipal), Madame RIVAIL Edith (Conseillère Municipale)..

**Absents représentés** : Madame Béatrice MARSEILLE représentée par Madame Mauricette FACHE.

**Absents excusés** : Monsieur Claude ROUX (Conseiller Municipal). **Absents** : Monsieur René YARIC (3ème Adjoint). Madame la Maire ouvre la séance à 19h30. Madame Estelle CIZERON est désignée secrétaire de séance. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2025 : ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

- 1) Compte Financier Unique (CFU) 2024
- 2) Affectation du résultat exercice 2024
- 3) Vote des taux de la fiscalité locale 2025
- 4) Vote du budget primitif 2025
- 5) Fongibilité des crédits – Budget 2025
- 6) Admission en non-valeur de titres de recettes issues d'un même compte
- 7) Echange de terrains au hameau du Coin Haut
- 8) Constitution de servitude de passage pour l'implantation d'une canalisation d'eaux usés
- 9) Certification de la gestion durable de la forêt communale de Saint-Sauveur
- 10) Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.
- 11) Demande de subvention - voirie communale 2025
- 12) Demande de subvention - équipement 2025
- 13) Motion sur le contrat de délégation de service public avec Veolia concernant la gestion des stations d'épuration de l'Embrunais
- 14) Questions diverses

### 1) Compte Financier Unique (CFU) 2024

Madame la Maire informe le conseil municipal de l'article L. 2121-14 du CGCT qui interdit formellement au maire de voter son propre CFU, de donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité. Dans ce cadre elle a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Suzanne GUERIN. Le CFU a été présenté et résumé comme suit par la présidente de la séance.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	613 100,30	533 534,59	1 146 634,89
	Recettes réalisées (1)	B	325 439,44	604 124,29	929 563,73
	Restes à réaliser	C	33 023,19	0,00	33 023,19
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	547 691,86	747 342,00	1 295 033,86
	Dépenses réalisées (1)	E	276 200,43	528 730,15	804 930,58
	Restes à réaliser	F	46 429,39	0,00	46 429,39
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	49 239,01	75 394,14	124 633,15
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-65 408,44	213 807,41	148 398,97
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-16 169,43	289 201,55	273 032,12
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-13 406,20	0,00	-13 406,20
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-29 575,63	289 201,55	259 625,92

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

U 2024 est approuvé et voté à l'unanimité.

## 2) Affectation du résultat - Exercice 2024

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les Comptes de l'exercice 2024, en adoptant le Compte Financier Unique qui fait apparaître :

<b>FINANCEMENT DES CHARGES D'INVESTISSEMENT (art.1068)</b>	29 575.63 €
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT (COMPTE 001)</b>	-16 169.43 €
<b>RESULTAT GLOBAL 2023 à affecter après prise en compte des RAR (COMPTE 002)</b>	259 625.92 €

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget pour l'année 2025 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- D'affecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement au 1068 de 29 575.63 €
- De reporter le résultat d'investissement au compte 001 de – 16 169.43 €
- D'affecter le résultat de fonctionnement au compte 002 de + 259 625.92 €

## 3) Vote des taux de la fiscalité locale 2025

Il convient de voter les taxes pour l'année 2025. Les taux de 2024 étaient de :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40.10 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 74.25 %
- Taxe d'habitation : 9.30 % (+ part communale majorée de 5% par la délibération 30/2023 BIS du 28/09/2023).

Madame la Maire propose de ne pas augmenter la TFBP et la TFPNB. Elle indique également que la commune répond aux conditions qui autorisent l'augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et propose sa majoration de 0.72 % (+ part communale de 5%).

## 4) Vote du budget primitif 2025

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 présenté le 25 mars 2025. Le budget est approuvé à l'unanimité comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	880 702 €	880 702 €
Section d'investissement	615 244 €	615 244 €
<b>Total</b>	<b>1 495 946 €</b>	<b>1 495 946 €</b>

## 5) Fongibilité des crédits – Budget 2025

La collectivité souhaite autoriser Madame la Maire à effectuer des virements de crédits de chapitres à chapitres. Pour l'exercice budgétaire et comptable 2025, les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 880 702 €. Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à 615 244 €

Le taux de fongibilité choisi par la collectivité est de 7.5 %.

Ainsi, les mouvements de crédits que pourra opérer la Maire seront plafonnés à :

-Dépenses réelles de fonctionnement : 946 754.65 €

-Dépenses réelles d'investissement : 661 387.30 €

Voté à l'unanimité.

## 6) Admission en non-valeur de titres de recettes issues d'un même compte

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par le comptable public lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut obtenir le recouvrement. Voté à l'unanimité pour l'admission en **non-valeur des titres de recettes pour un montant de 11.940,68 €.**

## 7) Échange de terrains au hameau du Coin Haut

Depuis plusieurs années une négociation était en cours entre M. Philippe CLEMENT et la commune pour un échange de voie communale bordant la parcelle A 502 (266m<sup>2</sup>) contre des parcelles privées A 70 et A 71 (265m<sup>2</sup>). L'information de l'échange a été faite au public par son affichage du 06 mars 2025 au 07 avril 2025 et par sa publication sur le site Internet de la commune.

Constatant désaffectation publique des espaces demandés en cession, le conseil municipal décide : le déclassement desdits biens du domaine public de la commune avec intégration dans le domaine privé communal. Décide de proposer et d'organiser un échange de terrains aux conditions de la loi, afin de garantir notamment la continuité du chemin rural, sans réduction de largeur et permettant au minimum le passage d'un tracteur avec broyeur. Décide que les terrains cédés à la commune soient dépourvus de bail, de droits ou servitude, permettant leur intégration comme voirie communale. Précise que les frais seront à la charge de la Commune. Autorise Madame la Maire à réaliser le dossier et la procédure ainsi que de signer les documents nécessaires. Voté à l'unanimité.

## 8) Constitution de servitude de passage pour l'implantation d'une canalisation d'eaux usées

Une servitude de passage avait été déjà accordée pour un permis de construire sur la parcelle A 1939 pour le raccordement des eaux usées. Cette demande est un renouvellement. Voté à l'unanimité.

## 9) Certification de la gestion durable de la forêt communale de Saint-Sauveur

Après avoir pris connaissance des informations et pièces relatives aux modalités d'engagement au Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC), et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer, pour l'ensemble des forêts que la commune de Saint-Sauveur possède en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une période de 5 ans et s'engage à respecter les règles afférentes.

## 10) Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

En prévision de l'accroissement temporaire de la location des gîtes communaux notamment sur les périodes vacances scolaires et en prévision des congés de l'agent en charge des gîtes, il est nécessaire de renforcer les services de la gestion des gîtes pour la période du 01/05/2025 au

31/12/2025 de façon ponctuelle. Il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel. Voté à l'unanimité.

### 11) Demande de subvention - voirie communale 2025

Le Département des Hautes-Alpes propose d'attribuer, dans le cadre de la répartition de la dotation concernant la voirie communale 2025 une subvention de 11 000 € pour un montant de travaux de 28 000 €. Voté à l'unanimité.

### 12) Demande de subvention - équipement 2025

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal des projets suivants :

- Acquisition d'une cuve à fioul + support estimé 3200 € HT
- Achat d'un escalier extérieur estimé à 3 800 € HT
- Renouvellement du parc informatique estimé à 2 817 € HT
- Acquisition d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire estimé à 3683 € HT

Le total de l'opération est estimé à 13 500 € HT. Subvention du Département à 70 % autofinancement 30 %. Voté à l'unanimité.

### 13) Vote d'une motion sur le contrat de délégation de service public avec Veolia concernant la gestion des stations d'épuration de l'Embrunais

Madame la Maire présente la gestion des stations d'épuration comme une mission d'intérêt général essentielle, impliquant des enjeux sanitaires, environnementaux et de sécurité. Elle informe le Conseil Municipal que des révélations récentes, issues d'un lanceur d'alerte, font état de graves manquements de la part de Veolia, notamment des déclarations mensongères aux autorités, la dissimulation d'incidents d'exploitation et une mise en danger des salariés. La motion est adoptée à l'unanimité.

### 14) Questions diverses et décisions du Maire

**Inauguration des infrastructures subventionnées :** Madame la Maire informe le conseil municipal de la date et de l'heure de l'inauguration de l'aménagement du village, du tracteur et autres acquisitions subventionnées. Celle-ci aura lieu le vendredi 04 juillet à 11h30 en présence du préfet et des élus.

**Circulation route de la Madeleine :** Madame la Maire rappelle que les administrés sont mécontents de la vitesse à laquelle se déplacent les véhicules sur la route de la Madeleine. Il serait judicieux d'organiser une réunion avec le département.

**Éclairage Public :** Madame la Maire propose qu'un nouveau lampadaire soit mis au niveau du pont neuf après accord du département.

**Personnel :** Madame la Maire annonce qu'un employé du service technique a été recruté au sein de la fonction publique d'état. Il partira rejoindre son nouveau poste avant l'été 2025.

## SÉANCE DU 16 JUIN 2025

**Étaient Présents :** Madame Chantal ROUX (Maire), Monsieur Patrick FLIPPE (1er Adjoint), Monsieur Bernard RIVES (2ème Adjoint), Madame Estelle CIZERON (Conseillère Municipale), Madame Mauricette FACHE (Conseillère Municipale), Madame Suzanne GUERIN (Conseillère Municipale), Monsieur PASCAL Pierre-Emmanuel (Conseiller Municipal), et Monsieur Claude ROUX (Conseiller Municipal). **Absents représentés :** Madame Mauricette FACHE (Conseillère Municipale) représentée par Madame Suzanne GUERIN, Madame RIVAIL Edith (Conseillère Municipale) représentée par Madame Chantal ROUX. **Absent excusé :** Madame Béatrice MARSEILLE (Conseillère Municipale) **Absent non excusé :** Monsieur René YARIC (3ème Adjoint) Madame la Maire ouvre la séance à 19h30. Madame Suzanne GUERIN est désignée

secrétaire de séance. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 avril 2025 : ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

- 1) Attribution des subventions 2025
- 2) Demande de subvention – Equipement 2025 - Complément
- 3) Modification de la durée de la convention de participation pour le risque prévoyance
- 4) Approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert des compétences et équipements Ecole de musique et de Danse et la bibliothèque de la commune d'Embrun à la Communauté de communes de Serre-Ponçon
- 5) Convention ONF – Plantation pour adaptation au changement climatique
- 6) Convention avec le Service Intérim Collectivités (SIC) et mise à disposition de personnel du Centre de Gestion des Hautes-Alpes
- 7) Dissolution de la caisse des écoles
- 8) Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.
- 9) Protection Sociale Complémentaire
- 10) Mise en place de l'entretien professionnel annuel
- 11) Journée de solidarité
- 12) Questions diverses

### 1) Attribution de subventions 2025

Le conseil municipal accorde les subventions suivantes :

- ACCA SAINT-SAUVEUR : **200.00€**
- ADMR (SECTION EMBRUN) : **400.00€**
- AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS : **250.00€**
- COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT : **250.00€**
- CROIX ROUGE : **250.00€**
- RESTOS DU CŒUR : **250.00€**
- SECOURS CATHOLIQUE : **250.00€**
- SECOURS POPULAIRE FRANCAIS : **250.00€**
- COOPERATIVE SCOLAIRE BARATIER / SAINT-SAUVEUR : **1500.00 €**

Voté à l'unanimité.

### 2) Demande de subvention – Equipement 2025

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal des projets suivants :

- Acquisition de 3 écrans d'ordinateur + support : 508 € HT
- Achat de deux fauteuils de bureau + repose pied : 856 € HT
- Achat de meubles de cuisine pour l'appartement 24 Route des Fachins : 4510 € HT

**Le total de l'opération est estimé à 5874 € HT**, Le plan de financement est 70% au Département, 30% autofinancement. Voté à l'unanimité.

### 3) Modification de la durée de la convention de participation pour le risque prévoyance

Madame la Maire soumet au conseil municipal la prolongation d'un an de la convention d'adhésion prévoyance avec le CDG 05 pour le risque prévoyance. Elle indique que les taux de cotisation 2025 seront identiques en 2026 et que l'intérêt pour la commune de Saint-Sauveur est de prolonger l'adhésion à la convention de participation pour ses agents. Voté à l'unanimité.

### 4) Approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert des compétences et équipements Ecole de musique et de Danse et la bibliothèque de la commune d'Embrun à la Communauté de communes de Serre-Ponçon

Madame la Maire indique que le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 28 avril 2025, relatif au transfert des compétences et équipements « Ecole de musique et de danse et la bibliothèque » de la commune d'Embrun à la Communauté de communes de Serre-Ponçon doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport aux conseils municipaux par le président de la commission. Voté à l'unanimité.

#### **5) Convention ONF – Plantation pour adaptation au changement climatique**

Madame la Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de Plantation pour adaptation au changement climatique sur les parcelles 5 (Méale) et 29 (Piolit) dans la forêt communale. Le montant total de l'opération est estimé à 1210 € HT. Dans le cadre de ses compétences, l'Office National des Forêts (ONF) apportera son aide technique sous forme de convention à la commune de Saint-Sauveur pour la conduite de cette opération. Voté à l'unanimité.

#### **6) Convention avec le Service Intérim Collectivités (SIC) et mise à disposition de personnel du Centre de Gestion des Hautes-Alpes**

Le législateur a confié au Centre de Gestion la mission de recruter des fonctionnaires ou agents contractuels affectés à des missions temporaires ou des missions de remplacement. C'est pourquoi, pour pallier d'éventuelles absences dans les collectivités, ou surcroît de travail, Madame la Maire pourra faire appel au Service Intérim Collectivités du Centre de Gestion des Hautes-Alpes. Le personnel mis à sa disposition exécutera les directives du Maire. Voté à l'unanimité

#### **7) Dissolution de la caisse des écoles**

Les activités de la caisse des écoles ont été reprises par la commune ; Considérant qu'il n'y a plus de vote du budget pour la caisse des écoles depuis l'année 1994 ; qu'aucune opération de dépense ou de recette n'a été réalisée par la caisse des écoles depuis 1995. Madame la Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la dissolution de la caisse des écoles, dont la clôture est prévue en 2028. Voté à l'unanimité.

#### **8) Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

En prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques pour la période du 01 juillet au 01 octobre 2025 et il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité. Voté à l'unanimité

#### **9) Protection Sociale Complémentaire**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée l'obligation de financement de la protection complémentaire des agents à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

- De participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.
- D'adopter le montant mensuel de la participation et de le fixer à 15 € par agent.
- De verser directement à l'agent ce montant mensuel à compter de la paye de juillet 2025.

#### **10) Mise en place de l'entretien professionnel annuel**

Madame La Maire rappelle à l'assemblée l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Voté à l'unanimité.

#### **11) Journée de solidarité**

Il est nécessaire de prévoir les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité dans la collectivité. Il est proposé au conseil municipal que cette journée soit effectuée de la manière suivante :

- La répartition du nombre d'heures dues sur plusieurs journées ou réalisées par les agents tout au long de l'année civile après contrôle de l'autorité territoriale. Voté à l'unanimité.

## 12) Questions diverses et décisions du Maire

**Inauguration des infrastructures subventionnées** : Madame la Maire et le conseil municipal décident du planning organisationnel de la journée du 04 juillet pour l'inauguration de l'aménagement du village, du tracteur et autres acquisitions subventionnées.

**Apéritifs de l'été** : Madame la Maire et le conseil municipal décident du planning organisationnel pour accueillir les vacanciers des gîtes de la mairie autour d'un verre à partager.

**SCOT** : Vu les disponibilités des membres du conseil municipal, un rendez-vous SCOT pour les élus est programmé le lundi 07 juillet 2025 sur le créneau 09h30-12h00 à la mairie.

**Coupes de bois dans les forêts communales** : Madame la Maire informe le conseil municipal des ventes du bois en bloc et sur pied des parcelles 10-11.

**Echange chemin communal** : Madame la Maire informe le conseil municipal de la demande de M. René Faure : celui-ci souhaiterait échanger une partie du chemin communal qui passe devant chez lui en échange d'une partie d'une parcelle accessible en tracteur et voiture qui permettrait de désenclaver et accéder aux champs du quartier de Sabouiran et de la ferme des André. Cette demande sera étudiée ultérieurement.

Les comptes-rendus des conseils municipaux sont disponibles dans leur intégralité sur le site de la commune.



### TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle



1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.



2

Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.

3

PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

## BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

© PanneauPocket

# INFORMATIONS PRATIQUES

## COORDONNÉES

Mairie de Saint-Sauveur

Le Chef Lieu  
05200 SAINT-SAUVEUR

04 92 43 18 39

NOUS CONTACTER

## HORAIRES

LUN 14h/17h

JEU 9h/12h

## RECEVEZ NOS NOUVEAUTÉS PAR E-MAIL!

Recevez chaque jour les informations à ne pas manquer ! Suivez les actualités, projets réalisés ou futurs...

Saisissez votre e-mail

Pour vous tenir informé des actualités de la commune, n'hésitez pas à vous inscrire en bas de la page d'accueil du site internet de la commune.



## Accompagnement à domicile pour vos démarches administratives



Service proposé aux résidents de plus de 60 ans de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon

## Démarches en ligne Aide aux formalités Classement de documents

Service GRATUIT sur rendez-vous  
France services 04 92 22 27 60



## UN CONSEILLER NUMÉRIQUE À VOTRE SERVICE

Pour vous accompagner dans l'apprentissage du numérique au quotidien



Ateliers collectifs, accompagnements individuels et présentations

Tous les 3èmes lundis du mois à Saint-Sauveur sur inscription

### PRENEZ RENDEZ-VOUS !



J' découvre les équipements informatiques



J'apprends à utiliser mon smartphone, ma tablette



J'apprends à naviguer sur Internet



Je crée et je gère mes contenus numériques



J'apprends à envoyer et à gérer mes courriels



J'apprends à faire mes démarches en ligne



Sandrine MARCHIANO

France Services de Serre-Ponçon

Tél : 04 92 22 27 60

s.marchiano@cserreponcon.com



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, Particuliers et professionnels peuvent déposer leurs dossiers d'autorisation d'urbanisme sur le GNAU (Guichet numérique des autorisations d'urbanisme) :

<https://urbanisme.geomas.fr/gnau/>

BIENTÔT 16 ANS !  
PENSEZ AU RECENSEMENT  
C'EST OBLIGATOIRE

Infos Mairie : 04 92 43 18 39

